

et leurs revenus dépendent de la mesure dans laquelle les céréaliers pourront soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux et acheminer leur grain jusqu'aux clients étrangers. Pourtant, ces derniers commencent à trouver que notre réseau de transport du grain n'est pas très fiable.

Les arrêts de travail comme ceux qui ont touché le transport dans les Grands Lacs et la menace de grèves ou de lock-out d'une durée de plus en plus longue, risquent de ternir la réputation de fiabilité du Canada.

Permettez-moi de vous citer un communiqué de presse du 22 avril 1987 de la Western Canadian Wheat Growers Association. En voici un passage:

L'Association appuie le projet de loi parce qu'elle ne pense pas que les agriculteurs aient les moyens de supporter des interruptions du transport en grandes quantités de leurs produits.

M. Bill Duke, président de cette association, a déclaré:

Les prix de nos denrées ont atteint leur niveau le plus bas de tous les temps. Notre seule consolation, c'est la quantité de produits transportés. Cette situation va vraisemblablement se prolonger pendant quelque temps. Nous devons veiller à ce que le réseau qui assure le transport de nos produits n'ait pas de défaillance. Des grèves ou des lock-out nuiraient soit à notre réputation, soit, en cas d'arrêts prolongés, à nos ventes. Dans un contexte de concurrence acharnée, nous ne pouvons nous permettre ni l'un ni l'autre.

Dans le cadre du dispositif actuel de règlement des conflits céréaliers, l'article 180 du Code canadien du travail fixe les règles régissant les conflits dans la manutention des céréales et l'industrie des transports au Canada. En vertu de la loi, nul syndicat ne doit déclarer la grève, et nul employeur ne doit déclarer un lock-out quand le processus normal de négociation collective a échoué, tant que le ministère fédéral du Travail n'a pas pris ou au moins envisagé un certain nombre de mesures.

L'article 180 du Code canadien du travail atténue dans une certaine mesure le risque de grève ou de lock-out, mais il ne garantit pas la sécurité aux producteurs, aux clients et aux Canadiens de l'Ouest en général qui sont tributaires des exportations de céréales.

Comme d'autres orateurs l'ont dit avant moi, et comme l'a dit le député de Swift Current-Maple Creek, il s'agit là d'un sujet trop important pour être expédié en une heure de débat à la Chambre. Mon collègue qui a présenté cette mesure d'initiative privée a dit que ce n'était peut-être pas la panacée. Ce n'est certainement pas une panacée, mais le député visait, en le présentant, à poser le problème et à lancer le débat parce que le système actuel ne fonctionne pas.

Les grèves rotatives du service postal que nous subissons en ce moment et l'arrêt du transport du grain l'automne dernier sont la preuve que le système actuel est un échec.

Pour que cette question cruciale et actuelle reçoive l'examen approfondi qu'elle mérite, je voudrais proposer, avec l'appui du député de Lambton—Middlesex (M. Fraleigh):

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

le projet de loi C-244, tendant à modifier le Code canadien du travail (manutention du grain), ne soit pas lu maintenant pour la 2^e fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et son sujet renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu l'énoncé de l'amendement. Je juge l'amendement

recevable. Le débat se poursuit avec l'intervention du député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin).

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à signaler que je donne, moi aussi, mon appui à la motion qui a été présentée. Le projet de loi C-244, inscrit au nom du député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson) porte sur un sujet auquel il conviendrait de consacrer davantage que l'heure que la Chambre peut lui accorder aujourd'hui.

Dans ses observations liminaires, le député a très bien présenté le sujet. Je ne veux pas empiéter sur le temps de la Chambre pour répéter ce qu'il a dit; je voudrais tout simplement donner mon appui à ce projet de loi.

Nous nous trouvons dans un monde où la concurrence est très vive. Du fait qu'ils sont internationaux, nous avons peu d'influence sur les prix des denrées. Nous devons conserver tous les avantages que nous avons.

Nous avons les agriculteurs les plus efficaces et les plus productifs du monde. C'est sur le plan des transports que nous sommes désavantagés, à cause de la difficulté que nous avons à acheminer nos produits vers les ports et en raison des distances à parcourir.

Le projet de loi à l'étude n'est pas dirigé contre les travailleurs ni contre les syndicats. Comme nous l'avons signalé, le conflit de travail de l'année dernière était un lock-out imposé par le patronat. La situation est différente lorsqu'une grève paralyse tout un réseau dans le pays et lorsque les problèmes ne se limitent pas à la société ni au syndicat en cause. Un arrêt de travail peut constituer un moyen efficace de régler un conflit de travail entre deux parties lorsqu'il fait perdre de l'argent uniquement à ces deux parties et que le public a d'autres possibilités. Lorsqu'il n'existe pas d'autres possibilités, par contre, il existe une meilleure solution moins onéreuse pour le Canada et pour la société en général.

• (2000)

Je trouve, moi aussi, que la question devrait être renvoyée à un comité parlementaire qui pourrait examiner toutes les possibilités bien mieux que nous ne pouvons le faire dans l'heure que nous avons à notre disposition aujourd'hui.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur ce projet qui vise à mettre fin aux arrêts de travail dans le secteur céréalier. Je me réjouis d'autant plus que je représente la région de la tête des lacs, où le commerce des céréales joue un rôle important.

À la tête des lacs, les activités de la Section locale 650 de la Fraternité des employés des chemins de fer, des compagnies aériennes et maritimes a fortement contribué à améliorer le salaire et les conditions de travail des manutentionnaires de grain. La proposition du député qui vise à mettre un terme aux grèves et aux lock-outs dans ce secteur est, à mon avis, une initiative malavisée en vue d'atteindre certains objectifs et notamment de limiter les coûts subis par les producteurs pour le transport des céréales.